



Conseil de formation du 30 juin 2026

Déclaration de la FSU-SNUipp

Monsieur l'inspecteur d'académie,
Mesdames et messieurs les membres du conseil de formation,

La réforme de la formation initiale actuellement en cours est un exemple supplémentaire, s'il en fallait un, de réforme menée à marche forcée. Depuis son annonce, nous avons vu venir des difficultés que le ministère n'a pas suffisamment anticipées. Alors qu'elle entre en vigueur avec la tenue du concours L3 et l'ouverture imminente de la licence LPE, les inconnues sont encore nombreuses et source d'inquiétudes à différents niveaux.

Période transitoire oblige, deux concours cohabitent cette année. Les listes de lauréats des deux concours sont publiées, mais ces derniers sont toujours dans l'attente de leur affectation au sein de l'académie. Nous nous étonnons de l'ouverture d'une liste complémentaire uniquement pour le concours L3. Comment les désistements seront-ils palliés pour le concours M2?

Nous savons les efforts habituellement déployés par vos services pour effectuer les affectations avant le début des congés d'été, mais force est de constater que cette perspective s'éloigne cette année. Ainsi, celles-ci ont lieu après le début des vacances scolaires, rendant très difficile la prise de contact des PES avec leur école d'affectation. Tout cela impacte tant les personnels des écoles concernées que les PES eux même qui se retrouveront dans l'angoisse de devoir joindre rapidement leurs collègues alors même que les écoles seront fermées. Cette situation complique énormément le travail de préparation de la rentrée pour tous. Nous connaissons la professionnalité de nos collègues directrices et directeurs, qui ne manqueront pas de surveiller la boîte mail de leur école mais tout cela rajoute du stress à une fin d'année scolaire bien éprouvante, alors que les personnels sont épuisés.

En outre, la diversité des profils de stagiaires à la rentrée est telle qu'il est difficile d'anticiper les postes berceaux nécessaires. Si nous connaissons les postes bloqués en première phase du mouvement, nous n'avons pas connaissance à ce jour de la totalité des postes berceaux. Nous nous interrogeons également sur le niveau d'information des écoles concernées: sont-elles toutes informées à ce jour de l'accueil d'un PES et de la quotité de travail de ce dernier (50%, 100%)? N'oublions pas que les affectations de PES sont parfois liées à des situations de temps partiel sollicités par des personnels qui sont dans l'attente de l'organisation de leur temps de travail pour la rentrée, avec parfois des contraintes personnelles à organiser telles que la planification d'un suivi médical ou la garde d'enfants en bas âge.

Pour toutes ces raisons, il est essentiel d'informer les écoles dans les meilleurs délais de la présence d'un PES à la rentrée, mais aussi de nous communiquer la liste de ces écoles afin que nous puissions, en tant que délégués du personnels, aider nos collègues à faire le lien entre eux et les stagiaires.

Nous ne pouvons évoquer cette réforme de la formation initiale sans une pensée pour les personnels de l'INSPE, malmenés par cette dernière qui a représenté une charge de travail considérable. A la rentrée 2026, pas moins de 6 ou 7 parcours cohabiteront et ils ont dû concevoir les nouvelles maquettes de licence et master dans un temps extrêmement contraint. Nous savons que ces nouvelles maquettes nécessitent un plus grand volume d'intervention des PEMF alors que ces derniers font régulièrement état d'une charge de travail importante, et que paradoxalement, dans le même temps, le dispositif de PEMF rattachés depuis quelques années à l'INSPE pour dispenser la formation initiale est supprimé, pour cause semble-t-il d'uniformisation des pratiques entre les différents INSPE de l'académie. Nous regrettons que ce dispositif, qui a pourtant fait ses preuves et semblait très apprécié à la fois par les étudiants et l'équipe pédagogique, soit sacrifié au nom d'une harmonisation trop souvent menée par le bas. Enfin, cette réforme n'est pas sans conséquences pour les professeurs de l'enseignement supérieur qui se sont dernièrement mobilisés pour dénoncer l'importante perte d'heures d'enseignement qu'ils subissent du fait du plus grand volume d'intervention des PEMF dans les maquettes.

Du côté de la formation continue, les nouvelles ne sont malheureusement pas réjouissantes en cette fin d'année scolaire. Nous déplorons l'annulation des journées de formation REP + depuis le mois de mai. Si nous entendons la priorité faite à la continuité du service public d'éducation, en faisant en sorte de limiter le nombre de classes sans enseignant, nous nous devons de vous rappeler que la formation des enseignants exerçant en REP+ fait partie de leurs droits, régis par la circulaire du 4 juin 2014. La formation ne peut être impactée par la crise structurelle du remplacement: il est urgent d'abonder le remplacement dans notre département!

En fin d'année scolaire 2024-2025 et début d'année 2025-2026, les programmes de français et mathématiques ont fait l'objet de formations organisées dans des délais contraints (et des modalités décriées par la profession). Malheureusement, le programme EVAR reste le grand oublié. Or, comme l'actualité nous l'a tristement rappelé le programme EVAR est indispensable pour la protection de l'enfance : c'est un levier essentiel pour favoriser la connaissance et l'estime de soi, les relations saines et faire reculer les violences sexistes et sexuelles, les violences intrafamiliales comme les discriminations de genre. En

moyenne, 2 à 3 enfants par classe sont victimes de violences sexuelles, le plus souvent dans le cadre intrafamilial. Toutes les trois minutes un enfant est victime de viol et d'agression sexuelle. L'École doit leur apprendre à dire non et à trouver un adulte ressource qui pourra agir en toute protection. La FSU-SNUipp demande à ce que les personnels soient réellement formés sur ces programmes. Les enjeux sont bien trop importants: cela ne peut passer par la simple mise à disposition de ressources, ni par une formation par ruissellement. La FSU appelle à se mobiliser largement le samedi 4 juillet à 14h30 place des halles pour réclamer l'adoption d'une loi-cadre intégrale.

Lors du conseil de formation du mois de décembre, vous nous avez annoncé que les plans maths et français arrivaient à leur terme. Nous espérons que la fin de ces plans rime avec la sortie d'un plan de formation centré sur les fondamentaux et les résultats aux évaluations nationales. Ce pourrait être l'occasion de mettre en place des animations pédagogiques autour des nouveaux programmes, qui une fois de plus, sont mis en place sans temps d'appropriation préalable et concernent des matières trop souvent délaissées dans le plan de formation.

La FSU-SNUipp continue de dénoncer l'absence d'une véritable formation continue, sur temps de travail. Les temps d'animations pédagogiques ne peuvent être, à eux seuls, considérés comme de la formation continue.

Tous les personnels doivent bénéficier d'une formation ambitieuse et sur temps long, conditions indispensables pour exercer leur métier en tant que concepteurs des apprentissages des élèves.